

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 3

Buchbesprechung: Études bibliographiques
Autor: G.B. / W.Z.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES

Nous avisons nos lecteurs que nous ne sommes pas en mesure de procurer les livres mentionnés sous cette rubrique. Ils devront les demander à leur libraire habituel, ou au Centre de documentation et vente du livre suisse, 57, rue de l'Université, Paris-7^e (Tél. Littré 86-57), où ils pourront obtenir tous renseignements au sujet des livres édités en Suisse.

Charles RIST. — **Défense de l'or.** — Paris, Recueil Sirey, 1953, 120 pages, 520 fr. fr.

M. Charles Rist reprend, dans ce recueil d'articles, une idée qu'il a défendue dans ses précédents ouvrages, à savoir que, dans le commerce international, l'échange des monnaies n'est pas moins important que l'échange des marchandises. Ce dernier échange n'est possible qu'avec une monnaie internationale qui ne peut être elle-même qu'une marchandise acceptée partout. C'est dire qu'il est un ardent partisan du rétablissement de l'étalon or, le métal jaune étant le seul instrument de paiement qui soit partout le bienvenu, et dans lequel on ait confiance dans les pays les plus civilisés comme dans les plus primitifs.

On trouvera ici exprimés, presque au jour le jour, les arguments en faveur de ce retour à l'or, que d'autres estiment inutile, et qui est, à son avis, la condition sans laquelle la convertibilité des monnaies (but auquel tendent aujourd'hui toutes les nations industrielles) restera impossible. Ce but, à ses yeux, ne pourra être atteint qu'avec une modification du prix officiel de l'or tel qu'il fonctionne aux États-Unis, et avec un retour, dans les pays de l'Europe, à des budgets équilibrés écartant toute possibilité d'une nouvelle inflation.

On verra aussi, dans la suite de ces articles, comment des idées, considérées comme utopiques au lendemain de la deuxième guerre mondiale, font peu à peu leur chemin dans la politique des grands États, et doivent nécessairement, à ce que pense l'auteur, triompher dans un avenir assez rapproché.

A. PIATIER. — **Une enquête de l'Alliance internationale de tourisme sur les dépenses des touristes étrangers en France.** — Berne, Imprimerie fédérative, 1953, 185 pages.

Les statistiques globales relatives au tourisme sont insuffisantes pour la connaissance approfondie du phénomène touristique : si elles fournissent des indications sur le nombre des visiteurs étrangers dans un pays et, plus ou moins approximativement leurs dépenses d'ensemble en devises, elles laissent sans réponse les questions de niveau de vie et de revenus, les habitudes de consommation, et de façon plus générale les comportements qui varient selon la nationalité, la classe sociale, la situation de famille, etc.

Seules des enquêtes menées auprès des touristes étrangers eux-mêmes peuvent apporter ces éléments indispensables. L'ouvrage publié par l'A. I. T. décrit une enquête d'essai tentée en France au cours de l'été 1951. Le premier but poursuivi était de montrer que de telles enquêtes, jugées par beaucoup comme impraticables, rencontraient un accueil favorable auprès du public et donnaient des renseignements facilement exploitables.

Cet ouvrage insiste donc sur la méthode utilisée, développe ses avantages et ses inconvénients et fournit tous les détails utiles pour la réalisation et l'exploitation de semblables recherches, partout où on le jugerait bon.

Si la voie tracée par cette première recherche était suivie, on se trouverait rapidement en possession, sur les courants de tourisme et les habitudes de dépense des voyageurs, d'une documentation très complète dont les applications seraient aussi nombreuses qu'importantes : comparaison des coûts de la vie pour les touristes, budgets de dépense, études de marché très concrètes, etc.

En présentant les résultats de l'essai fait en France en 1951, cet ouvrage se propose un deuxième but : montrer la richesse des tableaux découlant d'une investigation rapide. Certes le nombre des touristes interrogés était trop réduit et leur répartition trop aléatoire pour que l'enquête puisse prétendre donner une image exacte du tourisme étranger en France à l'époque où elle fut conduite. Cependant, un certain nombre de tendances peuvent être dégagées qui, bien qu'imparfaites, valent mieux que les hypothèses plus ou moins intuitives faites jusqu'ici. Répartition par âge, par groupes familiaux ou amicaux, choix du mode de transport, préférence accordée au séjour en un point ou au contraire aux circuits, kilométrage parcouru, durée du séjour selon la nationalité, selon le revenu, selon le type de voyage, ventilation des dépenses entre logement, nourriture, distractions, achats de souvenirs ou de marchandises, dépenses moyennes par pays, par classes de revenu, recours à des agences de voyage, etc., sont présentés sous de multiples aspects et permettent aussi bien au chercheur pur qu'à tous ceux qui ont un intérêt pratique aux questions de tourisme, de poursuivre leurs études et d'améliorer leur connaissance d'un mouvement économique dont l'importance dans le monde moderne est croissante.

Le livre comporte plusieurs annexes qui indiquent de façon concrète comment de telles enquêtes doivent être conduites et reproduit plusieurs modèles de questionnaires.

E. GOURLLOT. — **Initiation à la comptabilité.** — Paris, Éditions Dunod, 1954, 68 pages, 480 fr. fr.

La comptabilité est une science d'observation et d'interprétation. Une théorie comptable rationnelle est d'ailleurs chose possible, et l'essai que constitue ce livre, par sa clarté et sa précision, en est la preuve.

Le but de cet ouvrage est d'initier le lecteur à la méthode de la « partie double » appliquée à la comptabilité, en lui faisant comprendre rapidement les raisons du choix de celle-ci plutôt que de toute autre. L'expérience prouve que si l'utilisateur n'est pas préalablement averti des raisonnements qui ont conduit à l'adoption d'une telle méthode, il lui est beaucoup moins aisé d'appliquer des règles dont la nécessité logique ne lui apparaît dans son essence que lorsqu'il possède la connaissance de leurs bases réelles.

Aussi ce livre, destiné aux comptables, aide-comptables, étudiants, industriels et secrétaires commerciaux, sera-t-il aussi très favorablement accueilli par l'homme cultivé qui désire comprendre les lois et les méthodes de la comptabilité moderne.

Guide pratique de la fiscalité et des sociétés marocaines. — Paris, Éditions juridiques Lefebvre, 48, rue Cardinet (17^e), 1954, 48 pages, 250 fr. fr.

Memento pratique, clair et précis, le Guide pratique de la fiscalité et des sociétés marocaines étudie successivement, sous une forme concise et rationnelle tous les impôts en vigueur au Maroc. Il traite ensuite de la parafiscalité et donne enfin toutes précisions utiles sur le régime juridique et fiscal des sociétés marocaines en indiquant les différences qu'il présente avec le régime métropolitain (droits à acquitter et formalités à remplir lors de la constitution de ces sociétés, droits de prorogation d'augmentation de capital, de dissolution, de partage, de cession de droits sociaux).

Entièrement mis à jour au 1^{er} janvier 1954, facile à consulter ne comportant que des renseignements précis et soigneusement contrôlés, ce guide est appelé à rendre les plus grands services à toutes les personnes qui, à un titre quelconque, s'intéressent aux questions marocaines.

E.-P. PLAGNOL. — **Les impôts.** — Paris, édité chez l'auteur 6, rue Georges-Eastman (13^e), 1953, 461 pages, 1.800 fr. fr.

L'auteur de cet important ouvrage, publié dans la collection « Théorie et pratique fiscales », est professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers et au Centre de perfectionnement dans l'administration des affaires de la Chambre de commerce de Paris. Ceux qui ont eu le plaisir de profiter de son enseignement dans le domaine si complexe de la réglementation fiscale ne s'étonneront pas de ce que son dernier ouvrage soit un instrument de travail aussi précis, clair et utile.

L'ouvrage de M. Plagnol est divisé en quatre parties principales. Dans la première, l'auteur étudie les caractères généraux des différents impôts et trace un remarquable historique du système fiscal français. La seconde partie est consacrée aux droits d'enregistrement des fonds de commerce et des sociétés ; la troisième, aux taxes sur les chiffres d'affaires et, enfin, la quatrième, aux impôts directs et taxes assimilées. Chacun de ces sujets principaux est étudié systématiquement avec beaucoup d'ordre et de méthode, de telle sorte qu'il est extrêmement facile de trouver dans cet ouvrage les renseignements nécessaires à tel ou tel cas précis. C'est ce qu'apprécieront nos lecteurs qui ont journellement des problèmes fiscaux délicats à résoudre : M. Plagnol sera pour eux un guide sûr et, ce qui est rare dans cette matière ingrate, toujours compréhensible. G. B.

Charles-E. VIRCHAUX. — **L'influence des monopoles de l'industrie horlogère sur l'économie de la Suisse.** — Thèse présentée à la Section des Sciences commerciales, économiques et sociales de la Faculté de Droit de l'Université de Neuchâtel. La Chaux-de-Fonds, Arts graphiques Hæfeli et C^o, 1952, 121 pages.

Cette thèse, présentée à l'Université de Neuchâtel, l'une des capitales de l'industrie horlogère suisse, a pour but de décrire la structure monopoliste de cette industrie et les influences des

monopoles dans les différents domaines de l'économie suisse. Elle ne se borne pas cependant à la description de l'état actuel de l'industrie horlogère ; elle contient de plus des suggestions pratiques pour l'avenir économique de cette branche.

L'auteur expose, tout d'abord, le caractère monopoliste des institutions existantes, en les divisant en trusts et cartels. Ensuite, après avoir abordé brièvement l'histoire des organisations horlogères, il montre la place importante qu'occupe l'industrie horlogère dans l'économie du pays. Les chapitres sur les effets des monopoles sur la production, la circulation des richesses, la répartition, la consommation, la notion libérale du profit inséparable du risque, se distinguent par une profondeur remarquable et une grande richesse de données pratiques.

Dans ses conclusions, l'auteur estime que l'industrie horlogère suisse « s'est développée et a gagné sa première place dans le monde grâce à la libre concurrence, ... que la réduction artificielle de la concurrence pourrait avoir dans l'avenir des effets néfastes » et que « la politique de prix pratiquée par les cartels... a pour effet de renchérir la montre suisse et risque par conséquent de contribuer au développement de la concurrence étrangère ». L'auteur estime donc qu'« au lieu d'appuyer les cartels et trusts monopolistes, l'État devrait plutôt, limiter la puissance de tels organismes ».

W. Z.

Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin. — Rapport technique général sur le plan d'aménagement des eaux entre le lac Léman et le Rhin. — Neuchâtel, Éditions de La Baconnière, 1942, 2 volumes, 3.000 fr. fr.

L'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin vient de publier son rapport technique sur l'aménagement des voies de navigation entre le lac Léman et le Rhin. On sait que cette publication est le résultat de travaux extrêmement poussés, qui ont été effectués depuis 1948 par une commission d'étude comprenant les meilleurs spécialistes du problème. Ces travaux ont été financés par des crédits de la Confédération et des cantons intéressés, selon l'arrêté fédéral du 16 décembre 1947.

Ce rapport très précis donne des indications fort complètes et intéressantes sur les projets du canal d'Entreroches et de l'aménagement de l'Aar. Il est complété par un certain nombre de planches, qui illustrent les différentes études qui ont été faites.

Cet important ouvrage technique sera complété par un troisième volume, qui sortira de presse incessamment, et qui traitera des perspectives économiques d'une navigation entre le lac Léman et le Rhin.

Tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à ce problème pourront se procurer cet ouvrage auprès du Centre de documentation et de vente du livre suisse, 57, rue de l'Université, Paris-7^e.

CIRCULAIRES

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

N° 253. — Modification des formules de demande de licence d'importation

Donnant suite à un vœu exprimé par la « Commission de simplification des formalités du commerce extérieur », un avis aux importateurs paru au Journal officiel du 7 mars 1954 publie le nouveau modèle de formule AC et de chemise cartonnée qui entre en vigueur immédiatement. Toutefois, à titre transitoire, les anciens imprimés peuvent être utilisés jusqu'au 31 mars 1954.

La présentation des nouveaux formulaires a été améliorée et quelques indications superflues ont disparu. Par contre, de nouvelles rubriques ont été créées; aussi, tout en confirmant les directives données dans notre circulaire n° 245 (Revue économique franco-suisse de mai 1953), pensons-nous utile d'attirer l'attention de nos membres sur les points suivants, afin de leur faciliter :

1° La présentation de leur dossier :

Ils devront dorénavant :

- assembler les 6 formules AC en liasse par le côté gauche;
- remplir chaque case sans rature ni surcharge;
- mentionner à la rubrique 10 les dates de livraisons prévues en cas de demande d'autorisation préalable;
- porter, *uniquement en chiffres*, les indications de quantités et valeurs prévues respectivement aux rubriques 9 et 11, 12; ne pas omettre la valeur unitaire et le nombre de pièces (en cas de marchandises en vrac, porter la mention « indéterminé »);
- indiquer, le cas échéant, à la rubrique 17 le régime particulier dans le cadre duquel est formulée la demande (par exemple : sur compte E. F. AC., 10% équipement, compensation...);
- compléter sur la chemise cartonnée la mention : Avis aux importateurs du, poste n°
- affranchir la carte postale « accusé de réception »

et *agrafer* à la chemise cartonnée une enveloppe timbrée à leur adresse.

Nous signalons en outre à nos membres qu'en souscrivant une licence d'importation, ils déclarent :

- que leur profession comporte l'utilisation ou la vente du produit, objet de la demande;
- qu'ils sont assujettis aux impôts correspondant à leur profession et peuvent en justifier.

2° Leurs démarches ultérieures éventuelles :

L'Office des changes a réorganisé ses services afin d'assurer l'envoi de la carte postale « accusé de réception » dans les cinq jours. Celle-ci comporte dorénavant l'indication et l'adresse du service technique chargé d'examiner la demande dans le cadre des crédits disponibles.

3° L'usage de leur licence :

Avant de présenter à sa banque les quatre exemplaires de sa licence pour domiciliation, l'importateur doit, à présent, reporter au verso, dans les cases prévues à cet effet, les divers éléments de l'autorisation : quantité et valeurs accordées, signer et apposer à nouveau son cachet commercial, comme lors de la souscription de la demande. Cette formalité n'a pas à être accomplie pour les autorisations préalables.

NOTE IMPORTANTE. — **Présentation des demandes de licences par la Chambre de commerce suisse en France.** Sauf procédure particulière ou cas exceptionnel, de nouvelles demandes ne pouvant être déposées qu'en avril, les dossiers qui nous seront confiés devront *obligatoirement* être établis sur les nouveaux imprimés. Nous nous permettons, à cette occasion, de rappeler à nos membres notre circulaire n° 251, parue dans la Revue économique franco-suisse de janvier dernier.